



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la

Mairie sous la présidence de M. Patrick DENAUD, Maire.

Convocation : 17/06/2025	Étaient présents : P.DENAUD – V.VALADE – JP GUILLON – P.PRIVAT - L.MOREAU – P.SARTOUX – B.PETIT – F.DIDIERJEAN
Affichage : 24/06/2025	
Nombre de membres	Excusés : A.POTIGNY a donné pouvoir à P.DENAUD
En exercice : 10	Absents : L.VAREILLE
Procurations : 1	Secrétaire de séance : JP GUILLON
Votants : 8	

25.2025 Plan de gestion de l'île d'Aix : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la DREAL de la CARO et du Département de Charente Maritime

Considérant, la nécessité de définir un document cadre et d'outils afin de réinitier une dynamique de préservation et de valorisation de l'île d'Aix;

Considérant qu'il faut faciliter une vision partagée de l'ensemble de l'île avec les acteurs locaux pour les impliquer dans un projet de territoire respectueux de l'esprit des lieux ;

Considérant qu'il faut, Concentrer l'étude sur les entités paysagères et les espaces « ouverts au public » ;

Considérant, qu'il est important de disposer d'un document de référence clair privilégiant des supports simples et accessibles ;

Considérant que le marché a pour objet la réalisation d'un cahier d'orientation de gestion spécifique à l'île d'Aix, territoire emblématique du site classé de l'Estuaire de la Charente, en cohérence avec les objectifs du label Grand site de France de l'Estuaire – Arsenal de Rochefort.

Et qu'il devra notamment permettre utilement de préciser les travaux, projets nécessitant des autorisations au titre du site classé en incluant la question des usages.

Considérant la proposition d'étude faite par l'atelier CAMPO, retenue lors du Jury du 4 avril 2025, au titre du Plan de gestion de l'île d'Aix, se chiffre à la somme de 41 160,00€ TTC.

■ MONTANT TOTAL DE LA TRANCHE FERME (TOUTES PHASES COMPRISES)

MONTANT :	34 300.00	€ HT
TVA :	20,0%	6 860.00 %
MONTANT :	41 160.00	€ TTC
Date d'établissement des prix :	Mois de la date limite de remise des offres	
Délai :	Tranche ferme 15 mois à compter à la date de la réunion de démarrage Tranche optionnelle 12 mois à compter de l'OS de démarrage	

* Indiquer le taux de TVA applicable si différent de celui prévu.

■ DÉCOMPOSITION DE LA TRANCHE FERME

Phase n°1 - Diagnostic	11 825.00	€ HT
Phase n°2 - Formulation des enjeux nécessaires à une stratégie de gestion	11 600.00	€ HT
Phase n°3 - Préconisations de gestion et d'actions	10 875.00	€ HT

* Indiquer le taux de TVA applicable si différent de celui prévu.

■ PRIX UNITAIRES DE LA TRANCHE OPTIONNELLE

Journée de travail	650.00	€ HT
Journée de travail avec déplacement	975.00	€ HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le plan de financement susvisé,

AUTORISE le maire à solliciter une subvention auprès de la DREAL à hauteur de 50% de l'engagement financier soit d'un montant de 20 000,00€ TTC et à solliciter la CARO à hauteur de 10 000,00€ TTC et le Département de La Charente Maritime sur le montant de leurs participations.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

La secrétaire de séance,

Le Maire,
Patrick DENARD